

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.15/11

Chauffages électriques et boilers : vers une utilisation plus rationnelle de l'électricité

M. Marc Ribeaud, PS

Le Conseil communal répond à la demande écrite comme suit :

L'inventaire des chauffages électriques et boilers est de :

- chauffages électriques : 155 unités
- boilers : 710 unités

Ces appareils représentent une consommation d'environ 4'236'000 kWh/an sur un total annuel d'électricité consommée par la ville de 82'500'000 kWh/an, soit 5.13 % de la consommation totale.

En comparant, par exemple, un bâtiment de surface et d'époque de construction identique, la consommation d'un chauffage électrique direct en kWh/an correspond environ à celle d'un chauffage à gaz ou au mazout avec un impact CO₂ inférieur en fonction de l'énergie primaire consommée. Le remplacement de ces installations doit donc tenir compte de ces paramètres pour proposer des solutions durables améliorant le bilan énergétique et du CO₂ de façon globale et pas seulement d'un point de vue électrique. La volonté du Conseil communal est donc de promouvoir les énergies renouvelables qui sont impératives dans ce cadre.

L'ordonnance 731.13.1 du Conseil communal du 12 août 2008 renforce l'interdiction de toute nouvelle installation de chauffage électrique direct sauf cas exceptionnel.

Les mesures d'incitation pour le remplacement vont actuellement de l'information via le journal local Delémont.ch au conseil individuel lorsqu'il est demandé. Dans un avenir proche, le mandataire de Delémont, Porrentruy et Fontenais pour les questions énergétiques devrait proposer des informations systématiques aux propriétaires de telles installations. Il est notamment déjà prévu de promouvoir les panneaux solaires thermiques dès 2012. Cette promotion sera ouverte à tous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2011